

## Prêts pour élire les Talents Awards 2019

La société Saint Algue France, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé au 133 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 969 201 300 organise, sur le site internet ayant l'adresse URL suivante :<http://www.talents2019.com>, à compter du 1 novembre 2019 jusqu'au 30 novembre 2019 inclus, un vote en ligne intitulé: « Les Talents Awards 2019 » régi par les présentes conditions.

### 1. Objet :

Le vote en ligne permettra d'élire deux (2) « Prix du public » qui seront décernés à deux candidats parmi les 115 dossiers reçus pour le concours « TALENTS AWARDS 2019 ».

### 2. Durée et annonce :

Ce vote en ligne aura lieu du 01 novembre au 30 novembre 2019 minuit directement sur le site internet : <http://www.talents2019.com> et sera lié au concours « TALENTS AWARDS 2019 »

### 3. Modalités:

Chaque collaborateur des salons Saint Algue, Coiff&Co, Intermède, leurs proches ainsi que les salariés de la Holding Provalliance SAS et de ses filiales a la possibilité de voter en ligne pour le talent de son choix parmi les 115 dossiers déposés. Les deux gagnants seront annoncés lors de la finale du concours « TALENTS AWARDS 2019 » qui se déroulera le 19 janvier 2020.

### 4. Conditions de participation:

- 1- Se rendre sur le site <http://www.talents2019.com>
- 2- Remplir le formulaire d'inscription, pour pouvoir accéder à la galerie des 115 dossiers photos de coiffures effectuées par les candidats.  
Au survol de la souris, chaque visuel laisse apparaître le numéro de chaque candidat + le bouton de zoom + le bouton de vote
- 3-Voter en cliquant sur le bouton « j'aime » du visuel choisi.

### 5. Condition d'inscription:

Remplir en ligne le formulaire d'inscription avec les informations obligatoires suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois (même adresse mail) et ne peut voter qu'une seule fois, pour un seul dossier.

En acceptant le présent règlement, le participant déclare sur l'honneur que les informations fournies sont strictement personnelles, complètes et exactes.

### 6. Données personnelles

Conformément à la Réglementation sur la protection des données applicable (qui désigne le Règlement n° 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données applicable au 25 mai 2018) et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne renseignant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la société Saint Algue France SAS. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : [paula.duarte@provalliance.fr](mailto:paula.duarte@provalliance.fr), accompagnée d'une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la participation à ce concours font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de la prise en compte et la validation des participations.

Les informations collectées ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les informations fournies par les Participants ne seront utilisées que dans le cadre du concours.  
Si vous estimez, après nous avoir contactés ne sont pas respectés ou que le traitement de votre participation n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.  
Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin des inscriptions au concours seront réputées renoncer à leur participation.

## **7. Responsabilité**

La société Saint Algue France SAS ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Saint Algue France SAS ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Saint Algue France SAS se réserve le droit d'exclure du concours toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

## **8. Règlement et Loi applicable**

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La loi applicable au présent concours est la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Tout litige ou toute contestation, qui viendraient à naître, de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, et qui ne seraient pas prévus par celui-ci, seront tranchés souverainement et en dernier ressort les tribunaux compétents de Paris.